



## **NOUVELLES FINANCIERES**

**APPEL DE COTISATIONS AUX MEMBRES DE LA  
SOCIETE DES ETUDES LATINES**

**CHOIX DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS  
POUR MEMBRES DE LA SOCIETE DES ETUDES LATINES  
ET POUR ABONNES NON MEMBRES**

**INFORMATIONS FINANCIERES DIVERSES  
AVEC AIDE AUX MEMBRES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE  
D'ABONNEMENT**



## NOUVELLES FINANCIERES

La Société des Études Latines est une association à but non lucratif, qui a pour objet d'agir en faveur du latin et de tous ceux qui s'y intéressent. C'est pourquoi, lors de plusieurs Assemblées générales, ses membres ont décidé de construire ce site Internet, pour faire connaître leurs activités et proposer à la consultation de chacun la *Revue des Etudes Latines* en ligne.

Toutes les tables des matières de la *Revue* sont maintenant en libre accès, depuis 1923 jusqu'en 2010 et bientôt 2013 grâce à une prochaine mise à jour. Par ailleurs sont également disponibles en ligne, moyennant une cotisation, les textes de la *Revue*. Ils constituent une base de données d'environ 40 000 pages, qui comprend des centaines d'articles et des milliers de comptes rendus de livres français et étrangers, portant sur tous les domaines de la civilisation latine : histoire des textes, éditions, histoire littéraire, sciences historiques, histoire des religions, archéologie et histoire de l'art, épigraphie et numismatique, latin tardif, médiéval, néo-latin, mélanges, ouvrages scolaires... Et c'est une base de données, permettant des recherches à partir d'une date, d'un titre, d'un auteur ou même d'un mot quelconque de l'ensemble de la base.

Le trésorier tient à remercier tous ceux qui ont contribué à cette entreprise, en particulier ceux qui ont prêté ou donné leurs revues pour la numérisation, puisque les stocks de la *Revue des Études Latines* avaient disparu dans l'incendie des « Belles Lettres ». Il tient aussi à exprimer sa reconnaissance à *L'Année Philologique*, dont le site a éclairé la conception de celui de la Société des Etudes Latines, et aux « Belles Lettres », leur fidèle diffuseur.

La Société des Études Latines finance ainsi des mises à jour régulières de la *Revue* en ligne, tout en poursuivant l'édition annuelle de la *Revue* papier.



## APPEL DE COTISATIONS AUX MEMBRES DE LA SOCIETE DES ETUDES LATINES

Jeanne DION, Trésorier de la Société des Etudes Latines  
Aux Membres de la Société des Etudes Latines

21 Décembre 2015

Chers Collègues,

En cette fin d'année 2015, nous pensons d'abord aux victimes des attentats et c'est avec cette pensée qu'a eu lieu notre Assemblée Générale du 12 décembre, après la suppression de la séance de novembre.

Grâce à l'efficacité de notre Rédacteur et de son équipe, vous avez pu recevoir en 2015 votre volume de la Revue. Et l'Assemblée Générale a voté le maintien du montant de toutes les cotisations à l'identique ainsi qu'une nouvelle mise à jour du site en ligne [www.societedesetudeslatines.com](http://www.societedesetudeslatines.com) cet été avec trois volumes supplémentaires : pourrez-vous continuer à demander à vos bibliothèques respectives de s'y abonner, en France comme à l'étranger ? La connexion est à demander aux "Belles Lettres" pour tous ceux qui ne sont pas des particuliers membres de l'Association.

Si vous désirez le prochain numéro "papier" de la *REL*, vous pouvez donc libeller comme d'habitude **à l'ordre de la Société des Etudes Latines un chèque de 60 €, que vous adressez à mon domicile :**

Jeanne DION 52, avenue P. Déroulède 54520. LAXOU

en précisant bien "papier" pour que je puisse clairement identifier votre demande. Vous pouvez de plus vous rendre sur la partie du site en libre accès et cliquer dans la page d'accueil sur « Abonnement » : vous y trouverez un formulaire pour les membres ; merci de le remplir, même si vous cotisez à la *Revue* « papier ». Car nous vous transmettrons le plus possible des informations en ligne.

Si vous souhaitez la *Revue* en ligne, vous devrez obligatoirement remplir ce formulaire :

- Si c'est votre premier abonnement en ligne, en cliquant sur « nouveau » et en choisissant vous-même votre identifiant et votre mot de passe.
- Si c'est un renouvellement d'abonnement en ligne, vous cliquerez évidemment sur « renouvellement ».

Dans tous les cas merci de m'adresser d'abord votre chèque, à l'ordre de la Société des Etudes Latines et à mon domicile (voir ci-dessus) : **cotisation pour la Revue en ligne seule : 60 € ; cotisation pour la Revue en ligne et la Revue papier : 90 € ; cotisation en ligne seulement : 30 € pour ceux qui ont moins de 30 ans et ne sont pas encore engagés dans la vie professionnelle (joindre les pièces justificatives).**

Les tarifs qui concernent les particuliers qui ne sont pas membres de la Société des Etudes Latines et les institutions comme les bibliothèques, restent aussi inchangés et sont indiqués sur le site dans les actualités financières.

Quel que soit votre choix, je vous serais reconnaissante de me le faire connaître avant juin 2016 car cela simplifie l'envoi du prochain tome de la *Revue* dès sa sortie d'imprimerie. Pour répondre à certaines demandes, j'ajoute que le statut de notre association ne permet pas la délivrance de reçu fiscal.

Me permettez-vous de vous dire ma très vive gratitude pour la solidarité que vous manifestez dans notre association? Je vous souhaite un beau Noël et, pour 2016, une très bonne santé tout au long de jours calmes et heureux.  
Avec mes très cordiales pensées

Jeanne Dion

## COTISATIONS ET ABONNEMENTS

Les deux tableaux suivants vous permettent de déterminer votre situation  
et de connaître les tarifs correspondants, votés à l'Assemblée Générale

<b>PARTICULIER MEMBRE DE LA SOCIETE DES ETUDES LATINES</b>		
<b>Vous voulez devenir membre de la Société des Etudes Latines</b>		
Veuillez adresser votre demande à M <sup>me</sup> Jacqueline CHAMPEAUX, Administrateur de la Société Université de Paris IV – Sorbonne, Institut d'Études latines 1, rue Victor Cousin F – 75230 PARIS Cedex 05. et veuillez suivre la procédure ci-dessous.		
<b>Vous êtes membre de la Société des Etudes Latines</b>		
Veuillez choisir une édition de la <i>R.E.L.</i> en complétant le formulaire du site situé dans Abonnement, puis libeller un chèque à l'ordre de la Société des Etudes Latines, pour l'adresser au trésorier de l'association Jeanne DION 52, avenue P. Déroulède 54520 LAXOU Merci de bien indiquer votre mail si vous en avez un.		
Édition papier du tome 93	Édition en ligne des tomes 1 à 88 + mise à jour prochaine des tomes 89 à 91 (validité un an)	Édition papier du tome 93 et édition en ligne des tomes 1 à 88 + mise à jour prochaine des tomes 89 à 91
Cotisation 60€	Cotisation 60 € Cotisation d'accueil 30 €(voir conditions dans l'appel ci-dessus)	Cotisation 90 €





## INFORMATIONS FINANCIERES DIVERSES

### 1) A ceux qui souhaitent recevoir le dernier tome de la *R.E.L.*

Si vous êtes membre de la S.E.L. vous pouvez recevoir la *Revue*, après avoir payé votre cotisation de 60€ par chèque libellé à l'ordre de la Société des Etudes Latines et adressé au trésorier de la S.E.L.

Jeanne Dion  
52, avenue P. Déroulède 54520 LAXOU

Sinon, merci de vous adresser aux « Belles Lettres », de même que pour les tomes antérieurs.

### 2) Aux auteurs

La Société des Études Latines s'engage à supprimer un ou plusieurs textes d'un auteur à la demande de celui-ci ou de ses ayants droit. Cette demande devra être formulée par écrit, en indiquant précisément les références du ou des textes à supprimer, et adressée à M<sup>me</sup> Jacqueline CHAMPEAUX, Administrateur de la Société

Université de Paris IV – Sorbonne, Institut d'Études latines  
1, rue Victor Cousin F – 75230 PARIS Cedex 05.

Du fait des charges financières entraînées par cette modification de la base de données de l'Association, cette suppression sera définitive.

### **3) Aux particuliers membres de la Société des Etudes Latines, aide pour remplir le formulaire en ligne**

Sur la page d'accueil du site de la Société des Etudes Latines, observer les deux cadres ; cliquer, dans le second cadre *Revue des Etudes Latines* sur « S'abonner à la *REL* ».

La page du formulaire d'abonnement s'ouvre, cliquer sur « Particulier membre... »

- choisir le type de *REL* désiré
- puis dans abonnement choisir « **nouveau** » s'il s'agit d'une première demande de connexion en ligne ; sinon choisir le « **renouvellement** » de la connexion en ligne
- remplir ensuite, champ par champ ; pour plus de commodité, l'identifiant et le mot de passe sont au libre choix de l'abonné mais doivent être uniquement en lettres et chiffres, **sans ponctuation ni espace** ; on confirme le mot de passe en le répétant ;
- ne pas oublier de cocher à la fin « j'ai lu et approuvé... »
- envoyer le formulaire ; la connexion se fera quand le trésorier aura reçu le paiement correspondant.

Bonne navigation...